



SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté n°195 du 30 juillet 2018 relatif à l'extension du périmètre d'intervention du syndicat mixte « Roannaise de l'Eau - syndicat du cycle de l'eau » ;

Vu la délibération n°2018-36 du comité syndical du 26 septembre 2018 donnant délégation de pouvoir au Président pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;

Considérant l'intérêt de la sécurisation de l'alimentation en eau potable du bassin roannais ;

N°19-31

Objet :

Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la mission d'assistance pour l'étude de la fusion du syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord, du syndicat des eaux du Gantet et le syndicat du cycle de l'eau Roannaise de l'Eau

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention pour une mission d'assistance pour l'étude de la fusion du syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône-Loire-Nord, du syndicat des eaux du Gantet et le syndicat du cycle de l'eau Roannaise de l'Eau ;

2°) de préciser que le coût global de l'opération est estimé à 24 300€ HT ;

3°) d'effectuer toutes les actions nécessaires à l'exécution de cette décision.

Roanne, le

16 AVR. 2019

Le Président,

Daniel FRECHET